

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023 à 20h00 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service des incendies et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

130-07-2023 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2023;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 10.1 Tournoi de balle – Rang/rue
- 10.2 Résolution – Attestation de réception définitive – 4e Rang

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

131-07-2023 **2.2 Adoption du procès-verbal**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

132-07-2023 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	Montant	No déboursé
Comptes payés	25 755,28 \$	202300267 à 202300291
Comptes à payer	143 360,19 \$	202300292 à 202300328
Salaires payés	16 349,35 \$	202390273 à 202390320

Adoptée à l'unanimité

133-07-2023 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2023 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de juin 2023 aux membres du conseil.

134-07-2023 **2.6 Rapport final – Couvre-plancher de l'hôtel de ville**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a fait l'acquisition de planchettes de vinyle et d'autres fournitures pour effectuer le remplacement du couvre-plancher de l'hôtel de ville;

Attendu qu' une somme de 5 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté réservé pour l'entretien, la réparation, la rénovation et la construction de bâtiment avait été affectée au budget 2023 lors de son adoption;

Attendu qu' il y a lieu d'approuver le rapport final sur les coûts au 9 mai 2023;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts concernant le remplacement du couvre-plancher de l'hôtel de ville au montant de 5 213,22 \$.

Adoptée à l'unanimité

135-07-2023 **2.7 Rapport final – Soirée des bénévoles**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a organisé une soirée des bénévoles le 22 avril dernier;

Attendu qu' il y a lieu d'approuver le rapport final sur les coûts au 6 juin 2023;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts concernant l'organisation de la Soirée des bénévoles au montant de 6 215,16 \$.

Adoptée à l'unanimité

136-07-2023 **2.8 Création de différents surplus accumulés et transfert de sommes de l'excédent de l'exercice financier 2022**

Attendu que le surplus réalisé en 2022 est de 232 837 \$;

Attendu que le conseil municipal souhaite transférer un montant provenant du surplus accumulé non affecté pour la création de surplus accumulés non affectés réservés, soit un montant total de 100 000 \$;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à la majorité des conseillers présents

M. Gilbert Grenier mentionne sa dissidence.

Que le conseil municipal autorise la création de différents surplus accumulés non affectés aux fonds et aux montants suivants :

Surplus accumulé non affecté réservé pour l'entretien, la réparation, la rénovation et la construction de bâtiment	10 000 \$
Surplus accumulé non affecté réservé pour l'amélioration du réseau routier	15 000 \$
Surplus accumulé non affecté réservé pour l'achat, le remplacement d'équipements, d'ameublements et de véhicules	15 000 \$
Surplus accumulé non affecté réservé pour l'achat, le remplacement d'équipements et d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux	15 000 \$
Surplus accumulé non affecté réservé pour la planification et gestion en matière d'aménagement du territoire	15 000 \$
Surplus accumulé non affecté réservé pour l'aménagement, l'entretien et l'amélioration des cours d'eau	30 000 \$
TOTAL :	100 000 \$

Adoptée à l'unanimité

137-07-2023 **2.9 Politique de gestion des risques psychosociaux**

Attendu que la Municipalité fait partie de la mutuelle de prévention SST de la FQM, Medial;

Attendu que la Municipalité souhaite se prévaloir d'une Politique de gestion des risques psychosociaux afin de se conformer aux exigences de la mutuelle de prévention Medial;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la « Politique de gestion des risques psychosociaux » telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

138-07-2023 **2.10 Remboursement des frais de déplacements et de repas au maire – Congrès de la FQM**

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à l'inscription du maire au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre prochain au centre des congrès de Québec;

Attendu qu'il y a lieu de procéder d'autoriser les frais de déplacements, d'hébergement et de repas lors de cet événement;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à rembourser au maire, M. Jean-Marc Ménard, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas selon les règlements no 355-2021 et 348-2021 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

139-07-2023 **2.11 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023**

Attendu que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 5 ci-joint et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

2.12 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

La directrice générale et greffière-trésorière dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (E.-2.2), le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le Règlement no 375-2023 intitulé : « Règlement numéro 375-2023 décrétant des travaux de construction d'un centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût ».

140-07-2023 **2.13 Adoption – Règlement no 375-2023 décrétant des travaux de construction d'un centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût**

Attendu que la Municipalité est notamment régie par les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale* et du *Code municipal du Québec*;

Attendu que la Municipalité entend procéder à des travaux de construction d'un centre multifonctionnel sur le lot 2 326 647 situé sur la rue des Loisirs;

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 1er mai 2023 par M. Gilbert Grenier;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement intitulé « *Règlement numéro 375-2023 décrétant des travaux de construction d'un centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût* » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

M. Simon Dufault quitte son siège à 20h15.

141-07-2023 **2.14 Fermeture de l'hôtel de ville durant les vacances estivales**

Attendu que la direction générale a validé avec les employés leurs semaines de vacances souhaitées;

Attendu que les employés ont tous les semaines de la construction comme vacances souhaitées;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte que l'hôtel de ville soit fermé pour les semaines de la construction du 21 juillet au 6 août 2023 inclusivement.

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit également autorisée à prendre sa deuxième semaine de vacances du 14 au 20 juillet 2023 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

M. Simon Dufault reprend son siège à 20h17.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair étant absent, aucun compte rendu des activités effectuées par le service des incendies n'est effectué.

142-07-2023 **3.2 Demande de sabbatique – membre du personnel du service d'incendie de Ste-Christine**

Attendu qu' une demande est parvenue du Service des incendies de Ste-Christine pour l'autorisation de congé sabbatique;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine investit beaucoup d'argent à la formation des nouveaux pompiers;

Attendu que le conseil municipal veut faciliter l'intégration des pompiers qui souhaitent revenir au sein du service des incendies;

Attendu que le conseil municipal autorise, selon la Politique sur les conditions de travail, un membre du personnel du service des incendies à se prévaloir un congé sabbatique d'une durée maximale de deux ans lorsque nécessaire afin qu'il conserve son ancienneté;

Attendu qu' au-delà de deux ans, le conseil municipal autorise toute de même la réintégration du membre du personnel du service des incendies après le congé sabbatique, s'il y a un poste disponible. Dans ce cas-ci les années d'ancienneté accumulées par le membre recommencent à zéro;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la demande de congé sabbatique reçue d'un membre du personnel du service des incendies.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Le compte rendu de l'inspecteur municipal, Monsieur Daniel Richard, concernant les activités du département de la voirie a été fait avant la séance du conseil.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

M. Mickaël L. Giguère n'a pas assisté à la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, mais en fait un compte rendu.

5.2 Avis de motion – Règlement no 376-2023 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 376-2023 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité
- Dépose le projet de règlement no 376-2023 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité

Le but de cette modification réglementaire a pour effet d'interdire la collecte de tous les produits visés par le Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c.Q-2, r.10.1), au fur et à mesure de leur introduction.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale

M. Jean-Marc Ménard fait un compte rendu concernant les activités du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu des activités du comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale.

143-07-2023 **6.2 Versement de la contribution annuelle 2023 – Levier Alimentaire de Ste-Christine**

Attendu que le Levier Alimentaire de Sainte-Christine a effectué sa demande de contribution de la Municipalité pour l'année 2023;

Attendu que la Municipalité avait prévu une somme de 2 500 \$ en tant que contribution au Levier Alimentaire de Sainte-Christine dans ses prévisions budgétaires 2023;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine octroie un montant de 2 500 \$ en tant que contribution 2023 au Levier Alimentaire de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun point n'est apporté à ce sujet.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

144-07-2023 **8.2 Versement de la contribution annuelle 2023 – Comité des Loisirs de Ste-Christine**

Attendu que le président du comité des Loisirs de Sainte-Christine a effectué la demande de contribution de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité avait prévu une somme de 6 000 \$ en tant que contribution aux Loisirs de Sainte-Christine dans ses prévisions budgétaires 2023;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine octroie un montant de 6 000 \$ en tant que contribution 2023 aux Loisirs de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

145-07-2023 **8.3 Appui et permission pour le projet du Club Fadoq Ste-Christine – Nouveaux horizons pour les aînés**

Attendu que le Club Fadoq Ste-Christine souhaite déposer un projet dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Attendu que le projet consiste à l'aménagement d'îlots de fraîcheur sur le terrain des loisirs appartenant à la Municipalité de Sainte-Christine;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine trouve que ce projet répond à un besoin au sein des aînés et de la population en générale;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie le projet déposé par le Club Fadoq de Ste-Christine dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde l'autorisation au Club Fadoq de Ste-Christine de réaliser son projet sur le terrain des loisirs, appartenant à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

146-07-2023 **8.4 Offre de service – Installations septiques – Centre multifonctionnel**

Attendu qu' une offre de service a été demandée pour les services d'ingénierie concernant l'installation septique dans le cadre du projet du centre multifonctionnel;

Attendu que l'offre de service inclut un accompagnement lors de l'élaboration de l'aménagement projet du centre

multifonctionnel et la détermination du contexte réglementaire applicable au projet;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de Inneo Environnement au montant de 4 900 \$, taxes en sus, concernant la réalisation des évaluations préparatoires et de l'étude environnementale requise pour le futur bâtiment, excluant les études environnementales dans le cadre d'une demande d'autorisation ministérielle.

La présente résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt no 375-2023 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

147-07-2023 9.1 **Campagne de financement – Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques**

Attendu que l'organisme Sclérose en plaques St-Hyacinthe – Acton (SEPSHA) sollicite la générosité de la Municipalité afin de la soutenir dans le cadre du mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

Attendu que chaque dollar recueilli servira à financer les services que l'organisme dispense à ses membres;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie un don au montant de 150 \$ à Sclérose en plaques St-Hyacinthe - Acton

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Tournoi de balle – Rang/rue

Le conseiller municipal, M. Simon Dufault, mentionne au conseil municipal son souhait que la Municipalité puisse organiser un tournoi de balle – Rang/rue durant la deuxième (2e) semaine du mois de septembre.

Il faudrait investir environ 1000 \$ pour faire des corrections au terrain de balle pour accueillir le tournoi et vérifier les disponibilités budgétaires.

La Municipalité pourrait également fournir les hot-dogs aux participants.

Une vérification sera faite au niveau du budget et l'information sera apportée ultérieurement aux élus.

148-07-2023 **10.2 Attestation de réception définitive – 4e Rang**

Attendu que les travaux de finition en lien avec la Phase 2 des travaux de rechargement du 4e Rang ont été réalisés;

Attendu que l'ingénieur au dossier a réalisé une inspection des lieux le 22 juin dernier;

Attendu que l'ingénieur a informé la Municipalité que tous les travaux exigés par le contrat ont été achevés conformément aux conditions du contrat;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la libération de la retenue au montant de 5 357,82 \$, taxes en sus, conditionnellement aux éléments suivants fournis par l'entrepreneur :

- Attestation de réception définitive signée
- Quittance finale complétée
- Déclaration solennelle complétée
- Remise de la facture au montant de la recommandation.

Adoptée à l'unanimité

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

149-07-2023 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h56.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire